



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du
mardi 13 janvier 2015

Date de la convocation : 8 janvier 2015

Présents : Mmes BOURDELLES, DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN, VALLERIE,
Ms. LAIGNEL, BENARD, BRIBET, DELAFOSSE, DUCLOS, LE GRAND,
LANDREIN, POINTE.

Pouvoirs : M. GUIVARC'H à M. LAIGNEL
M. LE TIRANT à Mme BOURDELLES

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MILLAN

Ouverture de la séance par M. le Maire à 20h30

Approbation du procès verbal du conseil municipal ordinaire du 9 décembre 2014 :

Le procès-verbal est adopté sans modification à l'unanimité (15 voix)

Délibérations

1. Ajout d'une délibération

Il est proposé une délibération supplémentaire concernant une subvention au Comité d'Animation
Accord à l'unanimité pour ajouter cette délibération

2. Convention de mise à disposition d'un salarié communal avec la commune de Fontaine Etouefour

Une personne salariée de la commune est en Contrat Aidé à raison de 20 heures par semaine.

Il est proposé de mutualiser cet emploi avec la commune de Fontaine Etouefour à hauteur de 6 heures par semaine pour la commune de Fontaine Etouefour.

Le conseil Municipal donne pouvoir à M. Le Maire pour signer une convention avec la commune de Fontaine Etouefour.

Accord à l'unanimité

3. Délibération modificative pour exonérer partiellement les abris de jardin soumis à déclaration préalable

Lors de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2014, une délibération concernant une exonération des abris de jardin et des carports avait été votée.

La préfecture nous a informés que cette délibération était illégale car seuls les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent être exonérés et ceci sans condition de surface. De plus, les carports ouverts non accolés ne font pas partie de la liste des exonérations.

En conséquence, il est proposé de modifier la délibération pour exonérer partiellement 75% de la surface des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Accord à l'unanimité

4. Règlement des dépenses d'investissement dans la limite des 25% des investissements budgétisés l'année précédente.

Il est demandé d'autoriser M. Le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25% des investissements ouverts au budget 2014 :

Soit 14 726 euros pour les immobilisations incorporelles (chapitre 20)

40140 euros pour les immobilisations corporelles (chapitre 21)

100395 euros pour les immobilisations en cours (chapitre 23)

Accord à l'unanimité

5. Ouverture à l'urbanisme de la parcelle AB00019

Le Conseil municipal donne son accord pour ouvrir à l'urbanisme la parcelle AB0019 classée AU1 dans le PLU (Plan local d'Urbanisme).

Pour : 14 voix – Contre : 1 voix

6. Autorisation à la Commission Urbanisme pour discuter avec un aménageur d'un projet

Trois propositions d'aménagement de la parcelle AB00019 réalisées par trois lotisseurs sont présentées au Conseil.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que la Commission Urbanisme discute de l'aménagement de cette parcelle avec la société FRANCELOT.

La commission Urbanisme est composée de 6 élus et d'une personne non élue.

Accord à l'unanimité

7. Réunions d'Adjoints

Les réunions d'adjoints ont lieu le premier mardi et le troisième mardi de chaque mois.

Accord à l'unanimité

8. Subvention à la commission Animation

Suite à l'animation de la fête de Noël du 19 décembre 2014, une subvention supplémentaire de 300 euros est accordée au Comité d'Animation

Accord à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



La secrétaire de séance
Isabelle MILLAN

Le Maire
Georges LAIGNEL

